

## Accueil de Loisirs Visiomômes Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant

Les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes ayant reçu l'autorisation des parents ou du représentant légal.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant (si vous le souhaitez) et si possible un numéro de téléphone.

En dehors de la présente autorisation permanente, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant de façon exceptionnelle.

Nous soussignés, \_\_\_\_\_, père, mère, responsable

légal de l'enfant : \_\_\_\_\_, autorisons les personnes

indiquées ci-dessous à venir chercher notre enfant.

Nom des personnes autorisées	Lien avec l'enfant	Téléphone

Fait à \_\_\_\_\_, le / /

Signature